

La commune de CRÉPOL lance une concertation du public du 14 mai au 14 juin 2024 pour la création des zones destinées à la production d'énergies renouvelables.

Les élus du conseil municipal de CRÉPOL ont travaillé sur le zonage et proposent une cartographie des sites potentiels, selon le type d'ENR.

Les habitants de la commune de CRÉPOL ont jusqu'au **14 juin 2024** pour faire remonter leurs remarques.

Un affichage en mairie, sur le site internet, sur Panneau Pocket informe de la tenue de la consultation publique.

Le présent dossier est mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune pour consultation : <https://crepol.fr>

Les éventuelles remarques et questionnement pourront être fait :

- Sur un registre mis à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture
- Par mail à l'adresse : crepol@valenceromansagglo.fr
- Par un échange direct avec des élus à la mairie de Crépol les mardis de 18h à 19h00 : les 14 mai, 21 mai, 28 mai, 4 juin, 11 juin.